



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.083 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADÉ	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOMÉ*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADÉ a été nommée secrétaire de séance

PETITE ENFANCE ET ENFANCE

ASSOCIATION « EVEIL DE L'ENFANT » : SUBVENTION 2014

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services, cohérence de gestion des équipements (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Ainsi, l'association à gestion parentale « Eveil de l'Enfant » gère une crèche « Le Petit Prince » de 16 places et une halte-garderie « Les Petits Lutins » de 10 places qui permettent aux familles de La Cali de trouver une offre d'accueil collectif.

A la lecture du bilan d'activité 2013, son taux d'occupation financier, supérieur à 70%, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Elle a accueilli 113 enfants pour un agrément de 26 places. Le coût horaire de cette structure s'élève à 10.75€.

Le travail d'accompagnement spécifique mis en place durant l'année 2012, s'est poursuivi sur l'année 2013, avec les différents partenaires comme la PMI et la CAF pour une meilleure prise en charge des besoins des familles et un accompagnement approfondi de l'équipe de direction. Il a été aussi convenu que le projet de travaux du bâtiment (mise au norme de la cuisine) serait l'occasion de réfléchir aux modes organisationnels des deux structures d'accueil. A ce jour, l'association n'a pas transmis comme prévu, un nouveau projet de fonctionnement (sur les plans qualitatifs et financiers), entraînant la difficulté de mener conjointement cette réflexion dans un dialogue de gestion avec La Cali.

En 2013, l'association a participé aux réunions de concertation sur l'offre d'accueil petite enfance (OAPE) optimisant les différents besoins des familles en lien avec les places disponibles de la structure. Les directrices participent, avec l'ensemble des autres directrices du territoire, aux réunions de coordination.

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 206 000 euros au titre de l'année 2014,
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA2 - fonction 64

Le projet de convention sera annexé à la présente délibération dès signature.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le Fait à Libourne

Le Président Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« EVEIL DE L'ENFANT » POUR L'ANNEE 2014**

Préambule

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services (organisation de transport...), cohérence de gestion des équipements communaux (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, La Cali a contractualisé son partenariat avec l'associative à gestion parentale « Eveil de l'Enfant ».

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la Communauté d'Agglomération du Libournais, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Partie prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 LIBOURNE Cedex, représentée par son Président, Philippe Buisson,
D'une part,

Et

L'Association « Eveil de l'Enfant », 19 allée Richelieu, 33230 Coutras, représentée par sa Présidente, Madame Emilie DESROUFLET.
D'autre part,

Il est convenu d'établir une convention fixant les obligations contractuelles entre les parties, pour une durée d'un an renouvelable expressément, sauf dénonciation par l'une des parties.

En cas de non-respect d'un des engagements d'une des parties, la convention sera dénoncée par cette dernière dans un délai de 3 mois.

Article 1 : Missions

L'association signataire est dénommée Etablissement multi accueil à gestion associative (association de parents) régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. A ce titre, l'organe de direction et de gestion est élu par l'assemblée générale des parents.

Sont de la responsabilité de l'organe de direction et de gestion :

- Le recrutement et la gestion du personnel,
- La gestion du budget,
- L'accueil des enfants (règlement de fonctionnement et projet d'établissement en particulier).

Article 2 : Engagements de l'Association

2.1 – L'association signataire s'engage à informer La Cali du suivi de son activité par l'envoi, au 10 février de l'année suivante, de la copie du bilan d'activité demandé par la CAF, et par l'établissement d'un rapport d'activités et d'un bilan financier annuel, présenté à la clôture de chaque exercice. Le rapport d'activités fera en particulier apparaître un bilan de fréquentation (nombre de jours d'ouverture, nombre d'heures facturées et réalisées, le nombre total d'enfants différents accueillis et leur origine géographique).

2.2 – L'association fera attester ses comptes annuels par un cabinet comptable et certifier par un commissaire aux comptes conformément à l'exigence de la C.A.F. Elle présentera ses comptes de l'année écoulée lors d'une assemblée générale qui devra se tenir avant le 15 juillet de l'année n+1.

2.3 – Le Président et la Vice-présidente en charge de la Commission Petite Enfance-Enfance de La Cali seront invités au Conseil d'Administration.

2.4 – L'association s'engage pour la durée du contrat à appliquer la prestation de service unique (PSU) conformément aux recommandations de la C.A.F.

2.5 – L'association devra accorder la priorité aux demandes des personnes résidentes sur le territoire communautaire.

Article 3 : Engagements de La Cali

3.1 – La Cali versera à l'Association signataire une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à une partie des dépenses de personnel permettant de répondre notamment aux exigences réglementaires en vigueur pour ce type de structure.
Le montant sera examiné annuellement.

3.2 – Dans le cadre de l'engagement contractuel réactualisé, le montant de la subvention 2014 allouée à l'association s'élève à 206 000 €.

3.3 – La subvention communautaire donnera lieu à trois versements qui interviendront à titre prévisionnel :

- 70 000 € au mois de mai ;
- 70 000 € au mois de juillet ;
- le solde au mois d'octobre.

Article 4 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant au tant que de besoin. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est annexée au Contrat Enfant Jeunesse.

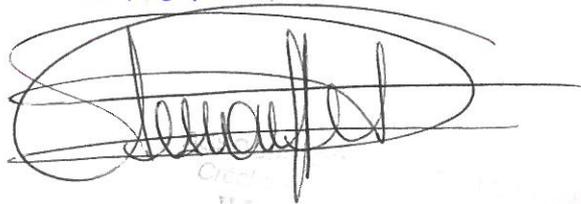
Fait à Libourne, le

Pour l'Association « Eveil de l'enfant »

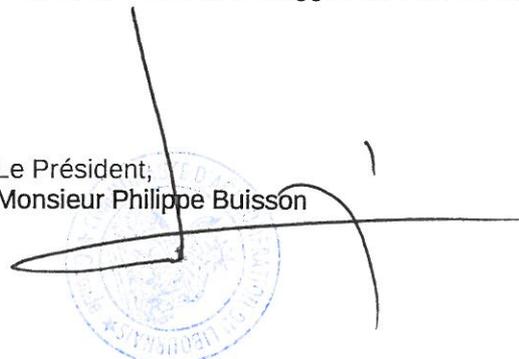
Pour la Communauté d'agglomération du Libournais

La Présidente,
Madame Emilie DESROUFFET

07.07.14



Le Président,
Monsieur Philippe Buisson



0033 53 43 11 45
T. 05 33 43 11 45
T. 05 33 43 11 40





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.084 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents					X		
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA	X		
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Alain PAIGNE	X			Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Gonzagues MALHERBE	X		
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY*				Agnès SEJOURNET	X		
				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.084 – 2/2

PETITE ENFANCE**ASSOCIATION « LA SOURIS VERTE » : SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services, cohérence de gestion des équipements (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Ainsi, l'association à gestion parentale « La Souris Verte » à Saint Denis de Pile gère un multi accueil de 24 places qui permet aux familles du territoire de La Cali de trouver une offre d'accueil collectif. En 2013, cette association a accueilli 64 enfants pour un agrément de 24 places. Son taux d'occupation financier, supérieur à 70 %, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Le coût horaire de cette structure s'élève à 8.82€.

L'Association a parallèlement rempli ses engagements contractuels vis-à-vis de la collectivité ; la directrice participe aux réunions de coordination permettant un travail de partenariat.

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

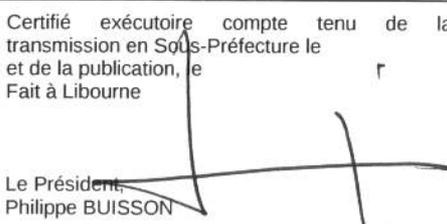
Et à l'**unanimité** (65 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 160 000 euros au titre de l'année 2014,
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA3 - fonction 64

Le projet de convention sera annexé à la présente délibération dès signature.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne

Le Président, Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« LA SOURIS VERTE » POUR L'ANNEE 2014**

Préambule

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services (organisation de transport...), cohérence de gestion des équipements communaux (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse, La Cali a contractualisé son partenariat avec la crèche associative à gestion parentale « La Souris Verte ».

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.SA. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Partie prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 LIBOURNE Cedex, représentée par son Président, Philippe Buisson,
D'une part,

Et

L'Association « La Souris Verte », 2 avenue du Général de Gaulle, 33910 Saint Denis de Pile, représentée par sa Présidente, Madame Cécile DEGROIS.
D'autre part,

Il est convenu d'établir une convention fixant les obligations contractuelles entre les parties, pour une durée d'un an renouvelable expressément, sauf dénonciation par l'une des parties.

En cas de non-respect d'un des engagements d'une des parties, la convention sera dénoncée par cette dernière dans un délai de 3 mois.

Article 1 : Missions

L'association signataire est dénommée Etablissement multi accueil à gestion associative (association de parents) régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. A ce titre, l'organe de direction et de gestion est élu par l'assemblée générale des parents.

Sont de la responsabilité de l'organe de direction et de gestion :

- Le recrutement et la gestion du personnel,
- La gestion du budget,
- L'accueil des enfants (Règlement de fonctionnement et projet d'établissement en particulier).

Article 2 : Engagements de l'Association

2.1 - L'association signataire s'engage à informer La Cali du suivi de son activité par l'envoi, au 10 février de l'année suivante, de la copie du bilan d'activité demandé par la CAF, et par l'établissement d'un bilan financier annuel, présenté à la clôture de chaque exercice. Le rapport d'activité fera en particulier apparaître un bilan de fréquentation (nombre de jours d'ouverture, nombre d'heures facturées et réalisées, nombre total d'enfants accueillis et leur origine géographique, nombre de journées crèche, nombre de journées halte-garderie).

2.2 – L'association fera attester ses comptes annuels par un cabinet comptable et certifier par un commissaire aux comptes conformément à l'exigence de la C.A.F. Elle présentera ses comptes de l'année écoulée lors d'une assemblée générale qui devra se tenir avant le 15 juillet de l'année n+1.

2.3 – Le Président et la Vice-présidente en charge de la Commission Petite Enfance-Enfance de La Cali seront invités au Conseil d'Administration.

2.4 – L'association s'engage pour la durée du contrat à appliquer la prestation de service unique (PSU) conformément aux recommandations de la C.A.F.

2.5 – L'association devra accorder la priorité aux demandes des personnes résidentes sur le territoire de La Cali.

Article 3 : Engagements de La Cali

3.1 - La Cali versera à l'Association signataire une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à une partie des dépenses de personnel permettant de répondre notamment aux exigences réglementaires en vigueur pour ce type de structure.
Le montant sera examiné annuellement.

3.2 – Dans le cadre de l'engagement contractuel réactualisé, le montant de la subvention 2014 allouée à l'association s'élève à 160 000 €.

3.3 – La subvention communautaire donnera lieu à trois versements qui interviendront à titre prévisionnel :

- 54 000 € au mois de mai ;
- 54 000 € au mois de juillet ;
- le solde au mois d'octobre.

Article 4 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant au tant que de besoin. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

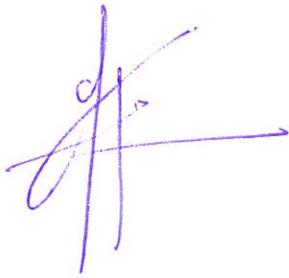
Article 5 : La présente convention est annexée au Contrat Enfant Jeunesse.

Fait à Libourne, le 05.05.14

Pour l'Association « La Souris Verte »

Pour la Communauté d'agglomération du Libournais

La Présidente,
Madame Cécile DEGROIS



Le Président,
Monsieur Philippe Buisson





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.085 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents					X		
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA	X		
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Alain PAIGNE	X			Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Gonzagues MALHERBE	X		
Corinne VENAYRE	X			Thierry MARTY	X		
Sébastien LABORDE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Patrick NIVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY*				Agnès SEJOURNET	X		
				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERTHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.085 – 2/2

PETITE ENFANCE

ASSOCIATION « MINI POUSS » : SUBVENTION 2014

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services, cohérence de gestion des équipements (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Ainsi, l'association à gestion parentale « Mini Pouss » gère une crèche multi accueil de 25 places, qui permet aux familles de La Cali de trouver une offre d'accueil collectif.

En 2013, cette association a accueilli 76 enfants pour un agrément de 25 places. Son taux d'occupation financier, supérieur à 70 %, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Le coût horaire de cette structure s'élève à 10.89€.

L'Association a parallèlement rempli ses engagements contractuels vis-à-vis de la collectivité. En 2013, elle a participé aux réunions de concertation sur l'offre d'accueil petite enfance (OAPE) optimisant les différents besoins des familles en lien avec les places disponibles de la structure. La directrice participe aux réunions de coordination permettant un travail de partenariat.

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

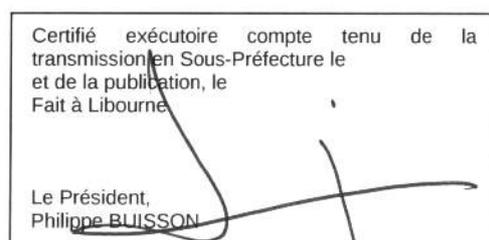
Et à l'**unanimité (65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 194 918 euros au titre de l'année 2014,
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA1 - fonction 64

Le projet de convention sera annexé à la présente délibération dès signature.



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« MINI POUSS » POUR L'ANNEE 2014**

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services (organisation de transport...), cohérence de gestion des équipements communaux (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite Enfance, de l'enfance et de la jeunesse, La Cali a contractualisé son partenariat avec l'association à gestion parentale « Mini Pouss ».

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Partie prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 LIBOURNE Cedex, représentée par son Président, Philippe Buisson,
D'une part,

Et

L'Association « Mini Pouss », 3 rue Jean Elie Jambon, 33660 CAMPS SUR L'ISLE, représentée par sa Présidente, Madame Jessica YON.
D'autre part,

Il est convenu d'établir une convention fixant les obligations contractuelles entre les parties, pour une durée d'un an renouvelable expressément, sauf dénonciation par l'une des parties.

En cas de non-respect d'un des engagements d'une des parties, la convention sera dénoncée par cette dernière dans un délai de 3 mois.

Article 1 : Missions

L'association signataire est dénommée Etablissement multi accueil à gestion associative (association de parents), régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901. A ce titre, l'organe de direction et de gestion est élu par l'assemblée générale des parents.

Sont de la responsabilité de l'organe de direction et de gestion :

- Le recrutement et la gestion du personnel,
- La gestion du budget,
- L'accueil des enfants (règlement de fonctionnement et projet d'établissement en particulier).

Article 2 : Engagements de l'Association

2.1 – L'association signataire s'engage à informer La Cali du suivi de son activité par l'envoi, au 10 février de l'année suivante, la copie du bilan d'activité demandé par la CAF, et par l'établissement d'un bilan financier annuel, présenté à la clôture de chaque exercice. Le rapport d'activité fera en particulier apparaître un bilan de fréquentation (nombre de jours d'ouverture, nombre d'heures facturées et réalisées, nombre total d'enfants accueillis et leur origine géographique, nombre de journées crèche, nombre de journées halte-garderie).

2.2 – L'association fera attester ses comptes annuels par un cabinet comptable et certifier par un commissaire aux comptes conformément à l'exigence de la C.A.F. Elle présentera ses comptes de l'année écoulée lors d'une assemblée générale qui devra se tenir avant le 15 juillet de l'année n+1.

2.3 – Le Président et la Vice-présidente en charge de la Commission Petite Enfance-Enfance de La Cali seront invités au Conseil d'Administration.

2.4 – L'association s'engage pour la durée du contrat à appliquer la prestation de service unique (PSU) conformément aux recommandations de la C.A.F. de la Gironde.

2.5 – L'association devra accorder la priorité aux demandes des personnes résidentes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.

Article 3 : Engagements de La Cali

3.1 - La Cali versera à l'association signataire une subvention annuelle de fonctionnement correspondant à une partie des dépenses de personnel permettant de répondre notamment aux exigences réglementaires en vigueur pour ce type de structure.
Le montant sera examiné annuellement.

3.2 – Dans le cadre de l'engagement contractuel réactualisé, le montant de la subvention 2014 allouée à l'association s'élève à 194 918 €.

3.3 – La subvention communautaire donnera lieu à trois versements qui interviendront à titre prévisionnel :

- 65 000 € au mois de mai ;
- 65 000 € au mois de juillet ;
- le solde au mois d'octobre.

Article 4 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant au tant que de besoin. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est annexée au Contrat Enfant Jeunesse.

Fait à Libourne, le

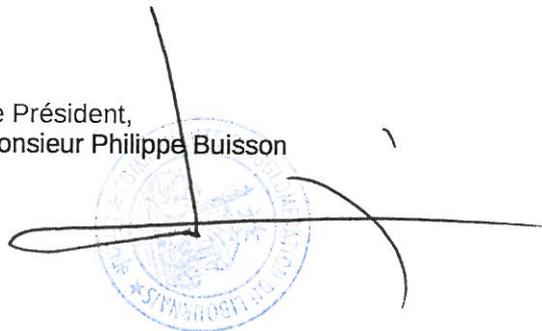
Pour l'Association « Mini Pouss »

La Présidente,
Madame Jessica YON



Pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Le Président,
Monsieur Philippe Buisson





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
SEANCE DU 30 AVRIL 2014**

14.04.086 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**Date de convocation : 23 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.086 – 2/2

PETITE ENFANCE**ASSOCIATION « PETIT PAS » : SUBVENTION 2014**

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services, cohérence de gestion des équipements (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Ainsi, la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité gère un multi accueil « Petit Pas » de 30 places qui permet aux employés de l'entreprise CEVA (21 places), ainsi qu'aux familles de La Cali (9 places), de trouver une offre d'accueil collectif.

Pour l'année 2013, au regard des 9 places, elle a accueilli 43 enfants. Son taux d'occupation financier, supérieur à 70 %, lui permet de remplir les exigences de la CAF de la Gironde et de la M.S.A. dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Le coût horaire de cette structure s'élève à 9.04€.

L'Association a parallèlement rempli ses engagements contractuels vis-à-vis de la collectivité ; la directrice participe aux réunions de coordination permettant un travail de partenariat.

En 2012, la convention initiale d'organisation et de financement entre l'entreprise CEVA, la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité et La Cali a été renouvelée pour une période de 4 ans allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015.

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 67 075.22 € euros au titre de l'année 2014
- signer la convention afférente.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire MA6 - fonction 64

Le projet de convention est consultable au secrétariat général.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT
D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION
« PETIT PAS » POUR L'ANNEE 2014**

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) met en œuvre toute réflexion visant à adapter et rendre cohérente l'offre de services Petite Enfance-Enfance-Jeunesse sur le territoire communautaire : cohérence des politiques d'accueil enfance et jeunesse, répartition sur le territoire et accessibilité des familles aux services (organisation de transport...), cohérence de gestion des équipements communaux (politique tarifaire, amplitude horaire, équité...).

La Cali développe une politique d'accueil de la petite enfance qui vise à répondre aux différentes attentes des familles :

- La gestion de structures d'accueil collectives à gestion directe par les collectivités locales (crèche multi accueil, crèche familiale, halte jeux...),
- Le soutien financier et technique des structures collectives à gestion associative ou d'entreprise,
- Le soutien des modes d'accueil plus individuels, c'est-à-dire les assistantes maternelles, en organisant des Relais d'Assistants Maternelles (R.A.M.) destinés à leur proposer des informations légales, des temps de rencontre, d'animation et de formation,
- Le soutien à la parentalité en mettant à disposition des lieux d'accueil enfants parents.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite Enfance, de l'enfance et de la jeunesse, La Cali avait contractualisé son partenariat avec la crèche d'entreprise « Petits Pas ».

La présente convention s'inscrit dans la poursuite du Contrat Enfance Jeunesse conclu entre La Cali, la C.A.F. de la Gironde et la M.S.A. pour une durée de quatre ans de 2012 à 2015.

Partie prenantes

Entre

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), BP 2026, 33502 LIBOURNE Cedex, représentée par son Président, Philippe Buisson,
D'une part,

Et

La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité, 45 cours Maréchal Galliéni, 33082 BORDEAUX, représentée par sa directrice, Madame Cazilda PEREZ.
D'autre part,

Il est convenu d'établir une convention fixant les obligations contractuelles entre les parties, pour une durée d'un an renouvelable expressément, sauf dénonciation par l'une des parties.

En cas de non-respect d'un des engagements d'une des parties, la convention sera dénoncée par cette dernière dans un délai de 3 mois.

Article 1 : Missions

La Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité gère une crèche d'entreprise de 30 places, permettant aux employés de l'entreprise CEVA (21 places) et aux familles de La Cali (9 places) de trouver une offre d'accueil collectif.

Une convention initiale d'organisation et de financement entre l'entreprise CEVA, La Cali et la Ronde Enfantine du Pavillon de la Mutualité définit les rôles et les engagements de chaque partenaire.

Article 2 : Engagements de l'Association

2.1 – L'association signataire s'engage à informer La Cali du suivi de son activité par l'envoi, avant le 10 février de l'année suivante, de la copie du résultat annuel d'activité demandé par la CAF, du bilan financier annuel, présenté à la clôture de chaque exercice. Le rapport d'activités fera en particulier apparaître un bilan de fréquentation (nombre de jours d'ouverture, nombre d'heures facturées et réalisées, le nombre total d'enfants différents accueillis et leur origine géographique (nombre de journées crèche, nombre de journées halte-garderie, origine géographique des enfants accueillis).

2.2 – L'association fera attester ses comptes annuels par un cabinet comptable et certifier par un commissaire aux comptes conformément à l'exigence de la C.A.F.

2.3 – Le Président et la Vice-Présidente en charge de la Commission Petite Enfance-Enfance La Cali seront invités au Conseil d'Administration.

2.4 – L'association s'engage pour la durée du contrat à appliquer la prestation de service unique (PSU) conformément aux recommandations de la C.A.F.

2.5 – L'association devra accorder pour les 9 places réservées la priorité aux demandes des personnes résidentes sur le territoire de La Cali.

Article 3 : Engagements de La Cali

3.1 - La Cali versera à l'Association signataire une subvention annuelle de fonctionnement correspondant aux 9 places réservées permettant de répondre notamment aux exigences réglementaires en vigueur pour ce type de structure.
Le montant sera examiné annuellement.

3.2 – Dans le cadre de l'engagement contractuel réactualisé, le montant de la subvention 2014 allouée à l'association s'élève à 67 075.22 €.

3.3 – La subvention communautaire donnera lieu à trois versements qui interviendront à titre prévisionnel aux dates notifiées sur la convention initiale d'organisation et de financement soit :

- 23 000 € au mois de mai ;
- 23 000 € au mois de juillet ;
- le solde au mois d'octobre.

Article 4 : Résiliation

La présente convention pourra être modifiée par avenant au tant que de besoin. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter.

Article 5 : La présente convention est annexée au Contrat Enfant Jeunesse.

Fait à Libourne, le 05.05.2014

Pour la Ronde Enfantine
du Pavillon de la Mutualité,

Pour la Communauté d'agglomération du
libournais

La Directrice,
Madame Cécilia PEREZ

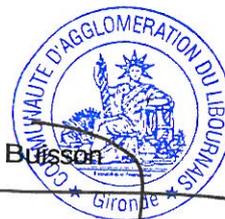


Le Président.
Monsieur R. MARTIN



 **PAVILLON DE LA MUTUALITE**
1er groupe mutualiste aquitain de santé
La RONDE ENFANTINE
45, cours du Maréchal Gallieni 33082 Bordeaux cedex
☎ 05.57.81.27.81 ☎ 05.57.81.24.86  **MUTUALITE FRANÇAISE**

Le Président,
Monsieur Philippe Buisson





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

14.04.087 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 23 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le trente avril à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL*		X	Fabienne MONTAUD
Vice-Présidents				Nouredine BOUACHERA	X		
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE	X		
Jérôme COSNARD	X			Val DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND*		X	Thierry MARTY
Hélène ESTRADE	X			Jean-Paul GARRAUD*		X	Christophe DARDENNE
Isabelle HARDY	X			Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOME*		X	Isabelle HARDY	Thierry MARTY	X		
Corinne VENAYRE	X			Fabienne MONTAUD*	X		
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE*		X	Alexandre PEUS*	Annie POUZARGUE	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN	X			Agnès SEJOURNET	X		
Gérard HENRY*				Denis SIRDEY	X		
Conseillers				James SEYNAT		X	Alain PAIGNE
Jean-Louis d'ANGLADE*	X			Loïc MAGNAN*			
Fabienne KRIER	X			Jean-Luc BARBEYRON*		X	David REDON
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON	X			Jean-Claude ABANADES		X	Sabine AGGOUN
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO	X			Kléber AUDINET	X		
Michel FOULHOUX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LA COSTE	X			Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN*		X	Annie ESTEBAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS*	X		
Philippe DURAND-TEYSSIER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER*	X			Marcel BERHOME	X		
Michel MILLAIRE*		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU	X						
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	54	11	
Catherine BERNADEAU*		X	Laurence ROUEDE	TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			65

Madame Hélène ESTRADE a été nommée secrétaire de séance

14.04.087 – 2/2

PETITE ENFANCE

DEMANDE DE SUBVENTION 2014 AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE POUR LE FONCTIONNEMENT DES RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

Sur proposition de Madame Isabelle HARDY, Vice-présidente en charge de la petite enfance et de l'enfance,

Dans le cadre de sa politique Territoriale, Citoyenne et Durable (TCD) d'intervention auprès des territoires, le Conseil Général de la Gironde propose aux communautés de communes un soutien financier pour la gestion des Relais Assistantes Maternelles pour promouvoir l'offre petite enfance en direction des familles et pour la professionnalisation des assistantes maternelles.

La Cali propose 4 RAM, aux familles et assistantes maternelles sur tout le territoire. Elle sollicite le Conseil Général de la Gironde au titre des subventions forfaitaires pour les postes à temps complet des responsables des RAM du secteur de :

- Coutras : 3 811 €,
- Guîtres : 3 811 €,
- Libourne : 3 811 €,
- Saint Denis de Pile : 3 811 €.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité (65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de :

- de solliciter toutes les subventions forfaitaires pour l'ensemble les RAM de La Cali auprès du Conseil Général de la Gironde,
- d'accepter la perception des subventions accordées.

Imputations budgétaires au budget principal :

RAM secteur de Coutras : chapitre 74 - article 7473 - service gestionnaire et destinataire RAM1 - fonction 64

RAM secteur de Guîtres : chapitre 74 - article 7473 - service gestionnaire et destinataire RAM2 - fonction 64

RAM secteur de Libourne : chapitre 74 - article 7473 - service gestionnaire et destinataire RAM3 - fonction 64

RAM secteur de Saint Denis de Pile : chapitre 74 - article 7473 - service gestionnaire et destinataire RAM4 - fonction 64

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

